

Séance du Conseil Municipal du 26 Mars 2008

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	17.03.2008
- présents :	11	Date d'affichage:	17.03.2008
- votants :	11		

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, F.LEJEUNE-BOEVER, C.PONGNOT, F.GIANONCELLI, C.LARGE, D.BARBIER, A.MASSARD, J.LEJEUNE, V.FOUCHART

Melle Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2008.06 : Elections des délégués de la commune auprès de la C.C.G.V.M.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants représentant la commune au sein de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Election des délégués titulaires :

Premier tour

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

ont obtenu

M. Philippe RICHOMME onze voix : 11

M. Jean LEJEUNE onze voix : 11

M. Philippe RICHOMME et M. Jean LEJEUNE ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue

Election des délégués suppléants:

Premier tour

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

ont obtenu

M. Pascal COLLARD onze voix : 11

M. Arnaud MASSARD onze voix : 11

M. Pascal COLLARD et M. Arnaud MASSARD ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2008.07 : Elections des délégués de la commune auprès du S.I.S.VAL

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire du Val de Livre.

Election du délégué titulaire :

Premier tour

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

a obtenu M. Philippe RICHOMME onze voix : 11

M. Philippe RICHOMME a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

Election du délégué suppléant :

Premier tour

nombre de bulletins : 11
bulletins litigieux à déduire : 0
nombre de suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

a obtenu Mme Florence GIANONCELLI onze voix : 11

Mme Florence GIANONCELLI a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2008.08 : Elections des délégués de la commune auprès du P.N.R.:

e Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 délégués représentant la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Election des délégués :

Premier tour

nombre de bulletins : 11
bulletins litigieux à déduire : 0
nombre de suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

ont obtenu

M. David BARBIER onze voix : 11

M. Francine GALIMAND onze voix : 11

M. David BARBIER et M. Francine GALIMAND ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2008.09 : Formation des commissions communales :

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, il est décidé de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil qui y siégeront.

<i>Intitulé de la Comission</i>	<i>Nom des conseillers membres</i>
Fêtes et cérémonies, culture, communication	<u>Vice-présidente : Francine GALIMAND</u> Pascal COLLARD Véronique FOUCHART Arnaud MASSARD Jean LEJEUNE David BARBIER
Environnement, embellissement, employés communaux	<u>Vice-président : Pascal COLLARD</u> Véronique FOUCHART Arnaud MASSARD Jean LEJEUNE Christophe PONGNOT Franck LEJEUNE-BOEVER
Bâtiments communaux, voirie, urbanisme	<u>Vice-président : Franck LEJEUNE BOEVER</u> Pascal COLLARD Jean LEJEUNE Florence GIANONCELLI David BARBIER Christophe PONGNOT Catherine LARGE

Délibération n°2008.10 : Délégation au Maire de certaines attributions

Considérant la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire les attributions suivantes :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seul défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget (dans la limite de 10.000 Euros)
- de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 10.000 € par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Maire les attributions ci-dessus,
 - d'autoriser le maire à sudéléguer une partie de ces attributions aux adjoints
 - en cas d'empêchement du Maire :
- de déléguer provisoirement les attributions visées ci-dessus aux adjoints:
 - 1er Adjoint : Mme GALIMAND Francine
 - 2ème Adjoint : M. COLLARD Pascal
 - 3ème Adjoint : M. LEJEUNE BOVER Franck

Délibération n°2008.11 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,
Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,
Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner M. Philippe Richomme, le Maire, comme président de la commission communale des impôts directs
- de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

Personnes domiciliées dans la communes

Titulaires

- 1- SCHELFHOUT Robert
- 2- BANETTE Pierre
- 3- GALIMAND Fabrice
- 4- LEJEUNE Jean
- 5- LEJEUNE BOEVER Franck
- 6- LARGE Catherine
- 7- FOUCHART Véronique
- 8- THUNEVIN Dany
- 9- LALLEMENT Jeanne
- 10- GIANONCELLI Christian

Suppléants

- 1- BARBIER David
- 2- BECHARD Jean-Luc
- 3- HERBECK Gilles
- 4- MOROZOFF Nicolas
- 5- COLLARD Pascal
- 6- CUNY Elisabeth
- 7- GAILLARD Anne
- 8- PERRIN Benoit
- 9- GALIMAND Michel
- 10- POULAIN Céline

en dehors de la commune

- 11- COCHUT Alain (Louvois)
- 12- REMIOT Jean-Marie (Fontaine sur Ay)

- 11- GERARD Sylvie (St Hilaire Le Grand)
- 12- BUNEL Eric (Louvois)

Délibération n°2008.12 : Fixation du nombre de membres du conseil d'Administration du CCAS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 personnes le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (vote), décide :

- de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité

4 membres élus par le Conseil Municipal

4 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social (nombre identique au nombre de membres élus)

Délibération n°2008.13 : Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 4 délégués représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Ont été proclamés élus :

- Mme GALIMAND Francine
- Mme FOUCHART Véronique
- M. LEJEUNE BOEVER Franck
- M. PONGNOT Christophe

Délibération n°2008.14 : Désignation de la commission d'appel d'offres

Il précise que la commission est notamment composé, en ce qui concerne les communes de moins de 3.500 habitants, du maire et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle :

Après avoir procédé au vote,

Ont été proclamés élus :

Titulaires

- LEJEUNE Jean
- COLLARD Pascal
- GIANONCELLI Florence

Suppléants

- LARGE Catherine
- PONGNOT Christophe
- GALIMAND Francine

Délibération n°2008.15 : Fixation des indemnités de fonction de Maire et Adjoint

considérant que la commune compte actuellement une population totale de 250 habitants, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables pour la commune.

Après en avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité :

de fixer comme suit, à compter du 26 Mars 2008, les indemnités de fonction des élus :

l'indemnité du Maire, M. Philippe RICHOMME à 100 % soit 636,01 € (valeur au 1/03/08)

les indemnités des adjoints aux pourcentages suivants, du montant de référence :

1er Adjoint, Mme Francine GALIMAND : 80 % soit 197,53 €

2ème Adjoint, M. Pascal COLLARD : 80 % soit 197,53 €

3ème Adjoint, M. Franck LEJEUNE BOEVER : 80 % soit 197,53 €

Questions diverses :

Planning : budget à voter avant le 15 avril